



CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

21^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020 À LA SALLE DE GYMNASIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Marc Renaud

Secrétariat : Mme Helene Eberhard

Table des matières :

1.	Appel	Page 4
2.	Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020	Page 4
3.	Demande de crédit d'engagement de CHF 860'000.00 pour le réaménagement de la rue de la Maigroge et de la place de la gare CFF ; rapport à l'appui	Page
4.	Crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public ; rapport à l'appui	Page
5.	Demande de crédit d'engagement de CHF 207'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels ; rapport à l'appui	Page
6.	Révision du PAL : point de situation	Page
7.	Désignation de l'organe de révision des comptes 2020, 2021 et 2022 ; rapport à l'appui	Page
8.	Rapport de fin de législature ; sera disponible dès le 30 novembre 2020	Page
9.	Budget 2021 ; rapport à l'appui	Page
10.	Communications du Conseil communal	Page
11.	Motions et propositions	Page
12.	Interpellations et questions	Page

Date	Statut	Commentaires
17.12.2020	Version provisoire pour approbation	

Le Président

Mesdames, Messieurs,

Veuillez prendre place. La 21^{ème} séance de la législature 2016 – 2020 est ouverte.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et a reçu l'ordre du jour.

Je vous fais part du courrier que nous avons reçu :

- *Une lettre de M. Olivier Thomann, Conseiller général, annonçant sa démission du Législatif, ne sera pas lue mais peut être consultable à notre bureau.*

1. Appel

Le Président donne la parole à Mme Helene Eberhard, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 26

Excusé-e-s : Mme Marti Corral Marie Carmen

MM. Bertoni Georges, Clottu Olivier, dos Santos Dias Eduardo, Marti Sébastien, Musy Jean-Claude, Nrecaj Ramadan, Thomann Olivier, Willemin Didier, Zago Lorenzo, Zuccalà Fabio

En retard : Mmes Chalon Estelle, Marti Ivana, Orsetti Natalia

La majorité absolue est de 13 voix. Le Conseil général siège valablement.

Y a-t-il des remarques ou d'autres propositions de modification à l'ordre du jour ?

Cela n'étant pas le cas, **le Président** considère que ce dernier est accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Nadia Cutro de son travail et prie les intervenants de transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance à Mme Nadia Cutro. (adresse e-mail : nadia.cutro@ne.ch).

3. Demande de crédit d'engagement de CHF 860'000.00 pour le réaménagement de la rue de la Maigroge et de la place de la gare CFF ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Mme Pascale Giron-Lanctuit, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 26 octobre, en présence de 7 de ses membres (2 membres excusés) ainsi que du Conseil communal et de l'administrateur.

Le Conseil communal propose des travaux à la rue de la Maigroge et sur la place de la gare CFF. Les éléments principaux concernés par la réfection seront :

- *Réaménagement de la place de la gare CFF ;*
- *Réaménagement du trottoir;*
- *Réaménagement de la chaussée avec l'incorporation de places de parc ;*

- Renforcement du coffre de chaussée ;
- Mise en place d'un système d'évacuation des eaux de surface ;
- Mise sous terre du réseau électrique ;
- Amélioration de l'éclairage public ;
- Mise en conformité de l'arrêt de bus aux normes de Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées ;
- Déplacement d'une borne hydrante.

Même si la rénovation fait sens, les coûts de CHF 860'000.00 peuvent paraître élevés. Le Conseil communal explique qu'un montant de CHF 400'000.00 pour le réaménagement du parvis de la gare CFF figure dans les investissements 2020. De plus, en consultant la planification des investissements 2020-2023, il ressort que trois autres montants sont stipulés pour la rue de la Maigroge et la rue Daniel-Dardel : CHF 373'000.00 pour l'approvisionnement en eau, CHF 550'000.00 pour les eaux usées et CHF 380'000.00 dans le poste économie publique.

Le Conseil communal profite donc des travaux de la rue de la Maigroge pour enterrer la ligne électrique, pour installer un Mollok, pour adapter l'arrêt de bus aux normes pour handicapés, pour installer des candélabres intelligents, pilotables par smartphone. Les travaux permettent aussi de rétablir de l'ordre au niveau du parage ; avec le marquage de 7 places de parc, le parking sauvage sera évité dans cette zone. Les travaux se feront en demi-chaussée pour permettre l'accès aux immeubles des Terrasses volantes. Le Conseil communal a été conseillé par VBI pour la préparation de ce rapport. VBI a effectué les simulations financières. Les travaux pourront débuter au premier semestre 2020.

La Commission financière et de gestion appuie le projet par 4 avis favorables et 3 abstentions.

Les 3 commissaires qui s'abstiennent le font pour les raisons suivantes : le présent rapport est présenté 11 jours avant le Conseil général. La Commission financière et de gestion, soucieuse du bon usage des fonds publics, ne s'exprime que sur le montant et non pas sur le contenu. Les commissions techniques (celles des infrastructures et espaces publics ainsi que celle des énergies) ne sont consultées qu'une dizaine de jours avant le Conseil général.

A l'art. 106 du règlement général de commune, il est mentionné que les commissions préavisent tous les rapports que le Conseil communal soumet au Conseil général, qu'elles peuvent appuyer le Conseil communal dans le pilotage de ses dossiers et qu'elles peuvent être impliquées dans la préparation des rapports du Conseil communal. Les commissaires qui se sont abstenus sont d'avis que le Conseil communal aurait pu impliquer lesdites commissions techniques en amont de la préparation du rapport sur la demande de crédit d'engagement de CHF 860'000.00 pour le réaménagement de la rue de la Maigroge et de la place de la gare CFF.

Rapport de la Commission des énergies (non lu au cours de la séance) :

La Commission des énergies de Saint-Blaise s'est réunie le mardi 27 octobre 2020 afin d'examiner une demande de crédit d'engagement de CHF 860'000.00 pour le réaménagement de la rue de la Maigroge et de la place de la gare CFF.

La commission a siégé en présence de M. Canonica, responsable du dicastère sous la conduite du vice-président, M. Zago en remplacement de M. Pickert, absent.

La commission est saisie uniquement sur la question de la mise sous terre du réseau électrique.

Sur ce rapport, la commission ne remet pas en question l'opportunité de mettre sous terre le réseau électrique. Pour un coût marginal de CHF 65'000.00 nous profitons de l'ensemble des travaux de génie civil pour apporter une amélioration à notre réseau.

La commission recommande, à l'unanimité des membres présents, l'acceptation de la demande de crédit pour le poste en lien avec les travaux susmentionnés.

Rapport de la Commission des travaux publics (non lu au cours de la séance) :

Les membres de la commission ont été convoqués par devoir le 30 octobre, suite à la séance ordinaire du 28 octobre durant laquelle seul 2 membres étaient présents. La Commission des travaux publics souhaite rapporter les points suivants:

- La reconstruction de la route est en discussion depuis plusieurs années*
- La route et le trottoir sont endommagés depuis un certain moment. Toutefois, le Conseil communal a pris la sage décision d'attendre la fin des travaux des terrasses volantes pour démarrer ce projet*
- Les candélabres (éclairage public) seront des LED intelligentes, ce qui permettra à terme d'éteindre cette zone du village la nuit*
- Le montant du crédit est conséquent. Toutefois, celui-ci est le fruit d'une vision à long terme et globale*
- Le mobilier urbain, soit le banc et en particulier le parc à vélo sont indispensables à l'ère de la mobilité douce. La commission souhaiterait toutefois que l'intégration de la mobilité douce aie plus loin. Par exemple avec la réalisation d'un couvert comme à la gare de Saint-Blaise Lac, ou même plus ambitieux avec des panneaux photovoltaïques et des prises de recharge pour les vélos électriques. Il est à espérer que la délimitation des places de parc en zone bleue encouragera l'utilisation du P+Rail des CFF.*

L'ensemble des membres présents de la commission ont soutenu le crédit d'engagement proposé et encouragent le Conseil général de faire de même.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Les membres de L'Entente acceptent la prise en considération de cette demande de crédit.

Toutefois nous exprimons quelques questions qui nous paraissent importantes pour prendre position sur le fond :

- 1. Ne conviendrait-il pas de rendre la rue qui monte à la gare à 30 km/h ou même à 20 km/h, ce qui permettrait d'épargner le cout du trottoir ? Ceci dans un esprit de cohérence pour la mobilité douce et la priorité redonner aux piétons dans les zones d'habitations et centre du village.*
- 2. Comment seront gérées les places de parc ? Y aura-t-il un macaron pour les riverains ?*
- 3. L'entreprise qui a construit Les Terrasses Volantes va-t-elle aussi contribuer aux frais de rénovation ?*

M. Benoît Hemmer (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR a étudié, avec attention, le rapport du Conseil communal concernant ce crédit d'engagement.

Le besoin de ces travaux est avéré depuis de longues des années, il l'est d'autant plus maintenant que la construction des Terrasses Volantes est terminée. Nous saluons particulièrement l'intégration d'un séparatif de haute surface et l'enterrement de la ligne électrique, nous aurons enfin quelque chose au goût du jour.

Au vu de ces éléments, ce rapport n'a pas suscité de gros débats au sein du groupe PLR qui l'accepte à l'unanimité.

Mme Shirley Hofmann Rossel (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Notre groupe a examiné la demande de crédit pour la rue Maigroge et de la place de la gare le lundi 7 novembre.

Plusieurs membres de notre groupe ont salué les aménagements qui sont proposés dans ce rapport. En effet, l'état existant rend le passage avec une poussette difficile. Les piétons sortant du train se trouvent souvent obligés de marcher sur la route. Avec ce nouvel aménagement, la place de la gare CFF sera un endroit plus sûr et agréable.

D'un point de vue écologique, l'aménagement de l'espace de la gare et l'arrêt du car postal que nous propose le Conseil communal donnera accès aux personnes à mobilité réduite et valorisera les transports publics en général. L'ajout d'un mollok et les transformations des places de parc en zone bleue vont dans le même sens, vers l'écologie. C'est une chose qui réjouit notre groupe.

Les travaux structurels sur la route de la Maigroge sont nécessaires et non cosmétiques. Mettre les eaux en séparatif est un devoir.

Toutefois, nous regrettons la non prise en considération des escaliers en direction de la RC 2185 dans ce dossier. Ces escaliers, avec ces piétons qui se déversent quasi directement sur la route cantonale à chaque arrivée du train, restent très préoccupant. La route étant cantonale ne nous permet pas d'agir en faveur d'une éventuelle baisse de vitesse à cet endroit. C'est pourquoi, nous sommes d'avis qu'une solution à cette question doit absolument être trouvée.

Aussi, tout comme dans le rapport des travaux publics, nous souhaiterons « que l'intégration de la mobilité douce aille plus loin avec la réalisation d'au moins un couvert pour les vélos comme à la gare de Saint-Blaise-Lac, ou pourquoi pas, avec des panneaux photovoltaïques et des prises de recharge pour les vélos électriques ». Ceci pourrait être une incitation très concrète aux habitants des quartiers en pente du haut du village à prendre le train pour aller à Neuchâtel.

Une partie de nos membres questionnent la priorité des travaux dans notre village et se posent les questions suivantes à ce sujet :

- 1. Y a-t-il une vision globale de la mobilité du village ?*
- 2. Pourquoi ne pas avoir terminé d'abord les travaux au centre du village avant de commencer le chantier de la gare CFF ?*
- 3. Pourquoi ce rapport n'est-il pas lié avec les aménagements mentionnés dans le rapport du PAL. On espère que ça sera repris dans la prochaine étape du PAL.*
- 4. Notre groupe s'étonne aussi que le préavis favorable de la commission d'énergie n'est figure pas dans l'arrêté de ce rapport. Est-ce un oubli ?*

Pour toutes ces raisons le groupe PS votera ce crédit en ordre dispersé.

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Pour les questions de l'Entente, la rue est déjà à 30km/h et le restera. Elle le restera pour des motifs de trottoirs qui vont subsister car l'économie en place de supprimer ces trottoirs sont trop maigres.

Par contre, un trottoir sur l'aspect visuel, va amener un rétrécissement de la chaussée, ce qui amène un moyen de faire ralentir les véhicules.

Les places de parc, nous en avons créé 7, doivent-elles réellement privatisées par un macaron ? À décider ! Dans le cadre du plan de stationnement, il faut un résonnement global du quartier de manière à avoir un tournus sur ces places de parc. Si l'on met un macaron, les voitures vont rester toutes la journée et nous n'aurons pas le tournus recherché. Dans tous les cas, elles seront en zone bleue et le Conseil communal futur décidera d'une éventuelle distribution de macarons.

Est-ce que l'entreprise qui a fait les travaux des Terrasses Volantes participera aux frais relatifs à l'aménagement de cette rue ? Oui, mais pas à la hauteur que l'on aurait souhaitée. Nous avons fait un contrat de preuve à futur avant le chantier, la route était déjà en mauvais état. Nous n'avions pas de coffre et la surface était très faïencée, si bien que lorsque l'on a fait le constat après chantier, il s'est avéré que l'entreprise va participer à hauteur de CHF 5'000.00.

La recherche d'une solution pour les escaliers qui arrivent sur la route cantonale. La recherche peut se faire mais la solution est difficile à trouver. Effectivement, la route est cantonale, les véhicules arrivent à des vitesses peut être excessives pour passer à proximité d'un piéton. Le piéton débouche d'un mur, cela peut être surprenant malgré 2 barrières pour éviter l'arrivée directe sur la route. C'est vrai qu'on y a réfléchi plusieurs fois mais nous n'avons pas trouver de solution. Nous savons que dans le cadre du plan de circulation, il est prévu quelque chose, notamment sur le haut des Lavannes, depuis la gare.

Parc à vélos, il y a plusieurs stationnements possibles, l'idée plutôt que de mettre un toit sur la place à côté de la gare, côté sud, c'est plutôt d'aller discuter avec les CFF de pouvoir couvrir 1 des espaces pour 2 roues, avec dans l'idée d'y mettre des prises pour recharger les vélos électriques qui sont de plus en plus nombreux.

Quand a la priorité de savoir pourquoi nous sommes allés là-haut, cela fait de nombreuses années que ce chemin doit être refait. Aujourd'hui, il y a des habitations qui ont été construits et les habitants des Terrasses Volantes ont aussi le droit d'avoir une route en état. Il a fallu faire des choix financiers également, nous ne pourrions pas tout mettre dans le ménage communal.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Tout en reconnaissant la nécessité d'un aménagement et d'une remise en état de ce tronçon de route et de la place de la gare qui pourrait s'imposer, je ne me résous pas à l'idée que puisse être interrompu les travaux de la zone de rencontre. Cela me laissera un goût d'inachevé ! C'est une carte de visite et, « c'est celui qui commande beaucoup de choses et qui ne les terminent pas » et puis, je serais attristé de voir une si belle entreprise être, tout d'un coup, interrompue.

2023-2024, est-ce que cela ne pourrait pas être là, le moment de faire cette route ? Puisque, peut-être, nous aurions des moyens financiers. Je crains qu'en 2023-2024, nous n'ayons par contre, pas les moyens de terminer ce que l'on a commencé.

Ce qui précède me conduit à être clair sur le fait que mon « non » à cette demande de crédit est à comprendre comme étant un « oui » à la poursuite des travaux de la zone de rencontre. Un sincère espoir qu'en 2023 nous puissions terminer la rue de la Maigroge et je pense également que des mesures sont à prendre pour sécuriser ce tronçon, mais sécurisé, cela peut aussi être des actes et des moyens qui sont moins engageants et qui ne mettent pas en péril des travaux débutés tambours battants et que l'on attendait aussi depuis très longtemps.

*Arrivée de Mme Chalon Estelle et M. Zweiacker Jean-Michel, **la majorité passe à 14.***

Le Président clôt la discussion et passe au vote

La demande de crédit est acceptée par 22 voix contre 2.

4. Demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Mme Pascale Giron-Lanctuit, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie les 23 novembre, en présence de 8 de ses membres, ainsi que du Conseil communal, de l'administrateur et de l'administrateur-adjoint.

La demande de crédit est classique. Elle permet de poursuivre l'entretien et l'assainissement des routes. Concernant l'éclairage, le but est de tendre à un éclairage public intelligent LED. On peut estimer le prix à environ CHF 4'000.00 par point lumineux. 250 sont à changer, donc on peut estimer le coût à CHF 1 million.

Pour le budget 2022, la commission demande à ce que les informations données dans le rapport (rubriques, montants) correspondent à celles présentées dans les budgets et comptes des investissements.

La Commission financière et de gestion accepte l'arrêté à l'unanimité de ses membres.

Rapport de la Commission des travaux publics (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Mme May Rousseau, la Commission des travaux publics s'est réunie le 2 décembre 2020, en présence de 5 de ses membres ainsi qu'un membre du Conseil communal.

Elle présente la demande d'un crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et des murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public.

Pour 2021 la demande pour les routes est identique à 2020, soit CHF 90'000.00. La dépense pour 2020 a été finalement de près de CHF 55'000.00. Les travaux ayant débuté tardivement suite au Covid ils ont été un peu moins important.

La commission demande qu'un suivi plus méthodique des travaux d'entretien soit réalisé, particulièrement lors de travaux d'entreprises tierces (Swisscom, Viteos) afin que les travaux de réfection soient effectués correctement.

La commission demande également que l'entretien des murs soit soigné, plusieurs murs de vigne présentent des signes de faiblesse et nécessite un entretien à court terme pour éviter de grosses réparations.

La commission est favorable au maintien et à l'entretien de son patrimoine afin de prolonger la durée de vie des infrastructures.

Pour l'éclairage public la demande reste au montant de CHF 50'000.00 en raison du coût des nouveaux systèmes d'éclairage LED. Il permettra à terme de régler l'intensité des éclairages individuellement en fonction des besoins avec pour objectifs une réduction de la consommation et de la pollution lumineuse.

Pour rappel, concernant l'éclairage public, après demande d'une offre en 2019 pour une étude concernant l'extinction de nuit du village, le Conseil communal a renoncé à lancer ce projet spécifique vu le montant important proposé par le mandataire.

Le Conseil communal a préféré continuer le remplacement ponctuel des points lumineux avec des luminaires modernes permettant une gestion « intelligente » par zone de l'éclairage.

Après quelques échanges la commission rappelle au conseil communal sa proposition de 2019, soit d'étudier si un projet de remplacement de l'ensemble des points lumineux par des LED intelligent ne serait pas plus intéressant afin de bénéficier de meilleures conditions financières et d'éviter un patchwork de différents systèmes difficiles à gérer.

Comme plusieurs projets sont en cours (panneaux solaires sur les nouveaux collèges, renforcement du réseau électrique, minigrid, etc). La commission réitère sa demande d'analyser globalement tout le secteur de l'électricité (éclairage et alimentation).

La commission adopte, à l'unanimité des membres présents et sans amendement, ce rapport et demande au conseil général d'approuver cette demande de crédit.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe socialiste, à l'unanimité, acceptera cette demande de crédit qui votée, années après années, ne sait jamais montrée contre-productive. Elle permet, à contrario, le maintien d'un service réactif.

M. David Guenin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR a analysé le rapport du Conseil communal concernant la poursuite de la campagne de réfection des routes et des murs communaux ainsi que l'extension de l'éclairage public.

Les travaux publics prévus dans cette demande de crédit améliore la qualité du patrimoine de la commune et allonge la durée de vie desdites infrastructures. Les améliorations apportées renforcent également la sécurité des usagers.

Le groupe PLR salue la volonté de la commune de tendre vers un éclairage public LED intelligent et de remplacer par étape, les 250 points lumineux saint-blaisois fonctionnant encore au mercure.

Le groupe PLR acceptera cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Les membres de l'Entente acceptent la prise en considération de cette demande de crédit.

Le Président clôt la discussion et passe au vote

La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

5. Demande de crédit d'engagement de CHF 207'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Mme Pascale Giron-Lanctuit, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 23 novembre, en présence de 8 de ses membres, ainsi que du Conseil communal, de l'administrateur et de l'administrateur-adjoint.

La demande de crédit est récurrente et impérative. Le montant de CHF 200'000.00 pour le réseau électrique est fixé au regard de l'art. 10.2 de la convention GRD. À ce jour, CHF 86'000.00 ont été dépensés. D'ici la fin de l'année, on approchera des CHF 200'000.00, en fonction des priorités. Il est rappelé que le télé-réseau n'y figure plus depuis sa vente.

Concernant le montant de CHF 7'000.00 pour le réseau d'eau potable, il est précisé que lors de l'élaboration du rapport, il n'était pas encore connu la rupture du contrat avec la société Hildenbrand. Un nouveau business plan sera proposé à la Commission financière et de gestion et à la Commission des énergies

La Commission financière et de gestion accepte l'arrêté à l'unanimité de ses membres.

Rapport de la Commission des énergies (non lu au cours de la séance) :

La commission a siégé au complet en présence de M. Roland Canonica, responsable du dicastère.

La Commission des énergies prend note de l'intention de ce rapport qui doit permettre à la commune et à son GRD d'avoir les coudées franches pour des interventions à mener dans des délais courts.

La somme de CHF 207'000.00 est constituée de CHF 7'000.00 issu d'une réalité qui n'a plus cours en raison du changement d'entreprise qui gère notre réseau d'eau. La commission se questionne toutefois sur la somme de CHF 70'000.00 énoncée dans le contrat de GRD d'Eli10. Une réponse sera apportée par M. Canonica dans les jours à suivre.

Reste que l'esprit du texte qui doit permettre à notre autorité de procéder aux travaux urgents est encore et toujours pertinent.

La Commission des énergies recommande l'acceptation de cette demande de crédit à l'unanimité de ses membres et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.

*Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, le **Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.*

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Cette demande est récurrente, il est relevé que le montant de CHF 7'000.00 ne correspondant, vraisemblablement pas, au besoin en terme de renforcement du réseau d'eau potable. Nous notons également que le télé-réseau ne figure plus dans ce rapport car il a été vendu.

Ce rapport sera soutenu, à l'unanimité, par notre groupe.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Les membres de l'Entente acceptent la prise en considération de cette demande de crédit.

M. Chalon Yann (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de la séance du 7 décembre 2020, le groupe PLR s'est penché sur ce rapport.

Nous avons ici encore une demande de crédit récurrente, cette fois-ci concernant les services industriels, CHF 200'000.00 pour le réseau de distribution d'électricité et CHF 7000.00 pour le réseau de distribution d'eau.

Entre la date de rédaction du rapport et ce jour, la commune s'est trouvée dans l'obligation de changer d'entreprise en tant que GRD (Gestionnaire du réseau de distribution) pour l'eau. Le montant de CHF 7000.00 (additionné au montant dans la compétence du Conseil communal) permettra de palier à des dépenses d'entretien courant et consécutives à des fuites d'eau.

De façon à pouvoir permettre à nos gestionnaires de réseau de distribution d'effectuer les travaux nécessaires, non planifiables, le groupe PLR acceptera ce rapport et donc cette demande de crédit à l'unanimité.

Le Président à la lecture de l'arrêté et au vote.

La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

6. Révision du PAL : point de situation

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La phase d'avant-projet de la révision du Plan d'aménagement local est maintenant terminée. Pour votre information, vous avez reçu sur Echo le rapport d'avant-projet final correspondant, daté du 20 novembre 2020. Ce rapport n'appelle pas de prise de décision ou d'approbation de la part de votre autorité, mais il servira de base pour la phase suivante de réalisation.

Je renonce ce soir à entrer dans la description de cette étude d'avant-projet, très vaste et complète.

Un très grand travail a été effectué par le Conseil communal et son mandataire, avec l'appui constant et attentif de la Commission pour la révision du PAL (CRPAL). La CRPAL s'est réunie à 9 reprises entre septembre 2019 et novembre 2020.

Un atelier participatif ouvert au public, sur inscription, a eu lieu le 14 novembre 2019. De très nombreuses questions, propositions et remarques ont été récoltées à cette occasion, et un document de synthèse en a été fait.

En raison de la pandémie, il n'a pas été possible de poursuivre ce type de participation avec la population, comme nous l'aurions souhaité et comme nous l'avions annoncé. Nous reprendrons les activités participatives publiques de type présentiel dès que la situation nous l'autorisera.

Le Conseil communal est très satisfait des résultats de l'étude d'avant-projet. Celle-ci a permis de bien identifier, les actions à mettre en œuvre, par zone ou par quartier, et qui permettront d'améliorer la qualité des différents tissus urbains, des liaisons de circulations aussi bien motorisées que de mobilité douce, ainsi que des espaces publics, naturels ou construits.

Cette base de qualité permettra au prochain mandataire désigné d'entreprendre de manière claire et efficace la phase de réalisation à venir.

Une fois encore, le Conseil communal tient à rappeler l'importance de l'action que nous menons actuellement dans notre commune avec cette révision du PAL, action qui n'a lieu que tous les 20 ans au mieux, et qui doit nous permettre d'améliorer les conditions de vie sur notre territoire.

Pour rappel également, les communes ont l'obligation d'adapter leur plan d'aménagement local au nouveau droit fédéral, et l'ensemble de la procédure liée à cette révision doit être finalisée d'ici au 31 décembre 2023.

Le Conseil communal viendra au début de 2021 avec une demande de crédit pour la phase de réalisation, rapport à l'appui.

Le crédit qui sera demandé est conséquent : il comprend non seulement la phase de réalisation proprement dite de la révision du PAL, mais également les études obligatoires qui y sont liées, ainsi qu'un certain nombre d'études complémentaires qui ont été identifiées comme nécessaires en phase d'avant-projet.

7. Désignation de l'organe de révision des comptes 2020, 2021 et 2022 ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Mme Pascale Giron-Lanctuit, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 26 octobre, en présence de 7 de ses membres (2 membres excusés) ainsi que du Conseil communal et de l'administrateur.

Afin de respecter l'esprit de la loi et au vu du changement de législature à venir, le Conseil communal propose de soumettre le mandat de révision à un nouveau mandataire pour l'audit des comptes communaux annuels 2020 à 2022. Conformément à l'art. 17 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes, cet audit consiste en un contrôle ordinaire conforme aux principes du Code des obligations.

La fiduciaire Leitenberg & Associés SA à la Chaux-de-Fonds a donc été choisie. Elle succédera à Müller & Christ.

La Commission financière et de gestion accepte l'arrêté à l'unanimité de ses membres.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR est favorable à l'unanimité à la désignation de la fiduciaire Leitenberg et Associés SA en qualité d'organe de révision. Après 4 ans de bons et loyaux services de la fiduciaire Muller & Christe SA, un changement est nécessaire. De plus, l'économie qui sera faite sur les honoraires de la fiduciaire choisie n'est pas négligeable.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe socialiste approuvera la proposition qui nous est faite ce soir.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les membres de L'Entente acceptent la prise en considération de cet objet.

Le Président à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

8. Rapport de fin de législature

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe socialiste a pris connaissance avec grand intérêt de ce rapport.

Notre intervention se divise en deux parties, le rapport en général d'abord, et quelques constats en particulier ensuite.

Dire d'abord que nous avons été impressionnés par ce document, premier du genre. Dresser un tel bilan est un exercice exigeant, voire fastidieux. Certes, comme tout premier exercice, il est perfectible. On aurait souhaité ici plus de chiffres, là moins de détails. Mais enfin il faut le dire : merci, vraiment, vous vous en êtes fort bien sortis et vous avez livré un rapport remarquable.

Dire aussi que la masse d'objets et thèmes que vous et nous avons traités pendant cette législature est très considérable. Ni le Conseil communal, ni le Conseil général n'ont chômé !

Dire enfin que ce rapport est par la force des choses un compte-rendu de ce qui a été fait et de quelques éléments de ce qui vient. Mais qu'il ne peut pas, il ne doit pas livrer de vision. Celle-ci appartiendra au prochain exécutif, et figurera dans son programme à lui. Vous le rappelez et nous partageons.

Passons à quelques constats.

Au chapitre des projets phares, nous avons été frappés par le nombre de ceux qui concernent les bâtiments. Notre village avait certes un certain retard à combler mais pas que dans ce domaine-là. Ainsi, nous regrettons que, par exemple, le plan de circulation, que le rapport évoque, ne soit toujours pas déployé, alors qu'il aura un impact considérable sur la vie de tout un chacun. De même, on peut s'étonner que la commission des énergies n'ait vu le jour qu'à la toute la fin de la législature alors que le thème est central. Enfin, et là ce n'est pas un regret, c'est une vraie déception : une liaison cycliste sûre pour nos écoliers avec le village voisin de Marin n'a toujours pas vu le jour. Si l'on veut qualifier un projet de-phare, en voilà un tout trouvé !

Mais nous avons fait aussi des constats réjouissants lors de notre lecture : par exemple que l'on peut être créatifs dans le domaine social, ouvrir des perspectives nouvelles pour les usagers et pour le personnel, et même faire envie au reste du canton au point de devenir un modèle. Ou que la commune est bien en route pour devenir Cité de l'énergie et qu'un plan intercommunal des énergies existe. Ou enfin que la commune se préoccupe et s'occupe de sa communication.

Nous concluons : le travail a été dense pendant cette législature, sans doute un peu inégalement réparti, mais au final vraiment conséquent. Et ce n'est pas fini ! Il nous semble que nous avons là un excellent support pour le dire et nous invitons vraiment le Conseil communal à donner de la visibilité à ce document.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est avec intérêt que le groupe PLR a pris connaissance du rapport de fin législature et nous tenons à remercier leurs auteurs pour ce passage en revue de l'ensemble des activités du Conseil communal et de l'administration.

C'est effectivement par un tel rapport que nous prenons pleinement conscience de l'importante activité qui fut déployée tout au long d'une législature, rappelant au passage des bons moments, mais aussi des moments plus tendus tant en commissions que lors du Conseil général.

Toutefois, le résultat de l'ensemble de cette activité est, au final, très positif et surtout dans l'intérêt des citoyens et citoyennes de Saint-Blaise. Ce bilan doit être communiqué d'une manière ou d'une autre à la population saint-blaisoise afin qu'elle puisse apprécier à sa juste valeur l'important travail fourni par leurs Autorités.

Justement, concernant la communication, le groupe PLR relève qu'il serait opportun, pour la prochaine législature, que le Conseil communal développe encore plus le moyen de communication avec la population. Nous avons lu qu'une cellule de communication a été mise en place, ce qui est une très bonne initiative, d'autant plus que la communication est assurément, de nos jours, un élément incontournable pour de saines relations.

Pour finir, je profite de ces quelques mots élogieux pour le Conseil communal et l'administration, pour remercier l'ensemble des commissaires qui ont œuvrés au cours de cette législature et qui ont permis de faire avancer de nombreux dossiers, certains du stade de projet jusqu'à leur concrétisation. Merci à vous Conseillère communale, Conseillers communaux, Conseillères générales, Conseillers généraux, et que c'est élan et c'est état d'esprit puisse se poursuivre dans les années futures.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons pris bonne note de ce rapport, dont on peut en tout cas reconnaître l'effort et la qualité. Ce rapport va sans doute contribuer à rendre la commune de Saint-Blaise à la fois plus efficiente et plus proche de ses habitants.

Sur le fond, on ne peut pas s'empêcher de noter que le rapport évite de mentionner 2 très gros couacs qui ont entaché l'activité du Conseil communal durant cette législature :

- La perte de CHF 4 millions de subvention pour la construction des collèges de Vigner.*
- Le dépassement des coûts de la première phase du réaménagement du centre du village, qui à ce jour n'a pas été justifié de manière crédible.*

Malgré le message clair des citoyens qui ont refusé en référendum le crédit complémentaire.

Aussi, l'annexe II du rapport semble avoir totalement oublié l'existence de la motion, toujours la même, Marti-Zago de 2012 à propos de la politique énergétique. Motion qui attend toujours la réponse du Conseil communal.

Nous remercions les auteurs de ces rapports.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons constaté que la pétition qui a été déposée tout récemment par des jeunes du village pour la création d'un pumptrack ne figure pas dans l'annexe dans laquelle sont mentionnés les objets déposés. Il serait bien qu'elle y soit dûment mentionnée.

Le Président clôt la discussion.

9. Budget 2021 ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion :

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Un budget 2021 déficitaire et des projections 2020 bénéficiaires

Présidée par Mme Pascale Giron-Lanctuit, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie les 23 et 30 novembre, en présence de 8 de ses membres (23 novembre) et 9 de ses membres (30 novembre), ainsi que du Conseil communal, de l'administrateur et de l'administrateur-adjoint.

Le budget 2021 de Saint-Blaise présente un excédent de charges de CHF 497'900.00, induit principalement par la baisse des recettes fiscales (entrée en vigueur du splitting et premiers effets de la crise du Covid). Cette situation incite le Conseil communal à faire remonter le coefficient fiscal de 64 à 66, opération qui n'est pas sujette à référendum. Pour mémoire, il était passé à 64, il y a tout juste une année. Un prélèvement à la politique conjoncturelle à hauteur de CHF 500'000.00 sera effectué. Selon le Conseil communal, l'augmentation des impôts est le seul levier à disposition, les efforts sur les charges ayant été faits.

La projection des comptes 2020 est cependant réjouissante, avec un bénéfice de près de CHF 1,8 millions, rendu possible par des investissements reportés de près de CHF 1 million, la vente du télé-réseau de près de CHF 400'000.00 et un rappel d'impôts de CHF 305'000.00. Sans cela, les comptes 2020 seraient à l'équilibre.

Investissements et dérogation du frein à l'endettement

Le montant des crédits budgétaires 2021 hors crédit collèges et patrimoine financier se monte à CHF 6'024'900.00 au lieu du montant autorisé fixé à CHF 1'686'200.00. Cela nécessite de recourir à la dérogation au frein à l'endettement. Ce mécanisme est seulement utilisable une fois par législature. Pour ne pas être limité dans les prochains investissements des années 2022 à 2024, le Conseil communal propose une modification du règlement communal sur les finances.

L'administration communale saint-blaïsoise a contacté l'administration communale locloise, précurseur dans le domaine. Dans les prochaines semaines, le nouveau Conseil communal peaufinera encore les changements possibles du règlement communal sur les finances et les soumettra à la Commission financière et de gestion pour préavis. Ledit règlement sera soumis au Conseil général à la première séance de l'année 2021.

Les investissements permettent à l'activité économique de se maintenir, surtout en cette période de crise conjoncturelle. Le Conseil communal rassure les commissaires. Dans la mesure du possible, elle mandatera des entreprises locales (notamment saint-blaïsoises) pour les différents travaux, mais toujours dans le respect des marchés publics et la saine gestion des deniers publics.

Discussion autour du coefficient fiscal

Par rapport à la hauteur du coefficient fiscal, le débat s'est ouvert. Certains commissaires proposent le maintien du coefficient fiscal à 64.

Les arguments pour un maintien à 64 sont les suivants :

- Un bénéfice de CHF 1.8 millions est prévu en 2020 et des bons pour CHF 140'000.00 ont été offerts à la population. Dans ces conditions, ce serait difficilement compréhensible que la commune propose une augmentation d'impôts pour 2021.*

- *On n'augmente pas les impôts quand la situation conjoncturelle est moins bonne.*
- *Le taux de 64 n'est pas une exception. Il avait été discuté en Commission financière et de gestion, que les nouvelles autorités devraient statuer sur le sort du coefficient fiscal pour la prochaine législature.*
- *L'augmentation du coefficient de 64 à 66 ne sera pas soumise au référendum. Le coefficient peut donc être rehaussé en 2021 ou 2022, dès que l'impact du Covid sur les finances de la commune sera plus clair.*
- *Le rappel d'impôts qui ramène CHF 305'000.00 représente un one-shot qui permettrait de financer le coefficient à 64 en 2021.*
- *Cet accroissement du déficit de CHF 300'000.00 serait quand même absorbable avec le budget 2021. Il n'empêchera pas les investissements de se faire.*

Les arguments pour une augmentation à 66 seraient les suivants :

- *Qui va bénéficier de la différence de coefficient fiscal ? Les contribuables avec de bons revenus ont thésaurisé en 2020 et peu consommé. La population profiterait plus d'une nouvelle opération avec des bons et une redistribution égale en francs pour tous qu'avec une économie d'impôts.*
- *Le bénéfice de l'année 2020 reste relatif, vu qu'il tient compte de la vente du réseau, des investissements reportés notamment.*
- *Maintenir le taux à 64, c'est quand même se priver de CHF 300'000.00 qui peuvent être bienvenus pour faire face à un accroissement des charges dues au Covid.*
- *On réduit les ressources de Saint-Blaise qui est en train d'investir massivement.*

Au terme du débat, la Commission financière et de gestion, s'est prononcée en faveur du maintien du coefficient à 64 (5 commissaires favorables ; 3 commissaires qui s'abstiennent ; 1 commissaire refuse).

Compte tenu de ce résultat, un amendement de la Commission financière et de gestion sera soumis à la séance du budget du 10 décembre.

L'amendement déposé par la Commission financière et de gestion est libellé : « le coefficient fiscal à Saint-Blaise, pour l'année 2021, reste maintenu à 64 ». Au vote final, le budget 2021, accepté par 8 commissaires, le 9^{ème} commissaire s'étant abstenu.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Notre groupe s'est penché sur le budget le 7 décembre dernier. Il salue la qualité du travail et la richesse des informations et explications qui s'y trouvent. En particulier l'analyse des charges par nature dans le rapport du conseil communal offre une vue à la fois synthétique et très éclairante sur l'évolution attendue des charges.

Quelques remarques à ce propos. Au niveau du personnel administratif, on observe une stabilisation du personnel, pas de mutation, qui est effectivement à saluer. Mais il semble important de s'assurer qu'on n'atteint pas les limites de ce travail d'optimisation. Le nombre de projets dans la commune et le cahier des charges ainsi que les attentes vis-à-vis de l'administration augmentent. À un moment donné, il ne sera plus possible de faire plus, avec le même niveau de qualité sans augmenter les ressources.

À ce propos nous saluons la volonté du conseil communal de se donner les moyens d'améliorer sa communication. Nous ne pouvons que partager le constat de la nécessité de le faire.

Autre réflexion, les dépenses liées à la sécurité sociale ont diminué depuis 2016, ce qui peut être associé à plusieurs facteurs, une bonne conjoncture, une diminution des prestations et une optimisation des mécanismes d'octroi. Mais là aussi, d'une part les limites de cette optimisation sont atteintes et les prévisions quant à la conjoncture sont noires.

Ce que nous n'avons pas trouvé dans ce budget, dans le plan financier et des tâches, c'est des moyens pour initier le processus de fusion. Il est nécessaire d'y accorder le soin et les ressources adéquates pour que les habitantes et habitants de Saint-Blaise puissent y être associés.

Et finalement, le groupe a largement débattu de la question du coefficient fiscal. Les considérations suivantes ont été faites :

- Nous sommes conscients qu'une diminution des montants sur les bordereaux d'impôts, même minime, pour les petits revenus peut amener une bouffée d'oxygène appréciable en ces temps tourmentés.*
- Cela étant, une commune peut aussi développer des actions pour assurer une redistribution des richesses. Pour la majorité d'entre nous, il est préférable de maintenir le taux à 66% pour pouvoir reconduire des actions, telle celle des bons, ou d'autres à inventer qui contribuent à améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants de notre village.*
- Il reste aussi de nombreux investissements à faire, comme en témoigne la planification des investissements. Nous préférons miser sur une modification du règlement des finances pour permettre ces investissements*
- Finalement, 66% reste dans le top 3 du canton, à l'exception de Neuchâtel et Milvignes aucune commune n'est inférieure à 66*

Au regard de toutes ces considérations, notre groupe se prononcera majoritairement contre un amendement visant à maintenir le coefficient fiscal à 64.

M. Rajesh Ambigapathy (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de la séance du 07.12.2020 le groupe PLR a revu et débattu le rapport du Conseil communal à l'appui du budget de l'exercice 2021 ainsi que l'amendement proposé par la Commission financière et de gestion.

Le groupe constate que comme tous les autres entités communales/gouvernementales Saint Blaise est touché par la crise Covid qui pèse sur notre situation financière résultant dans un excédent de charge nette de CHF 497'000.00, ceci étant due principalement à des prévisions concernant les rentrés fiscaux. Par ailleurs nous constatons aussi que par rapport au budget 2020 les dépenses sont diminuées de CHF 193'000.00. Les investissements sont un chapitre important de ce budget et force est de constater que la commune doit continuer à les faire, en dépit de périodes difficiles que nous vivons, pour maintenir et pérenniser nos infrastructures qui sont vitales pour la qualité de vie communale. Nous saluons par ailleurs la qualité du rapport la présentation des chiffres qui sont claires, et en remercions l'administration et les autorités communales pour le travail effectué et soutiendrons ce budget à l'unanimité.

Le groupe s'est penché sur l'amendement du Commission financière et de gestion au sujet du maintien extraordinaire du coefficient fiscal à 64 pour une deuxième année de suite. Le débat c'est centré autour de la pertinence du maintien à 64 dans un environnement économique très incertain sachant que par ailleurs le résultat des comptes 2020 seront de nouveau positive et que justement en ce temps difficile une baisse de charge sur les saint-blaïsois et saint-blaïsoises serait un signe de soutien des autorités à la population ; en ces temps difficile et du moment nous pouvons nous le permettre, il est impérative de trouver tous les moyens possible de stimuler l'économie et une augmentation de 64 à 66 % irait dans le sens contraire. Par ailleurs nous avons aussi revu l'effet de

ce maintien sur notre capacité de continuer les investissements qui sont planifiés et avons aussi constaté que la perte fiscale n'aurait aucun effet à ce niveau-là.

Enfin nous nous sommes penché sur le possible effet économique d'une 3ème vague et avons conclu que l'effet de celui-ci sera très probablement ressenti en 2022 car les comptes de communes ont toujours 12 mois de retard en termes de fiscalité. Donc il serait toujours temps de revoir la fiscalité pour le budget 2022 et au besoin remettre le coefficient à 66% si les résultats des comptes/budget de la commune nous l'imposerait. Pour rappeler le PLR est pour maintenir des finances communales saines d'où le fait que nous sommes très conscients que ce maintien du coefficient à 64% reste une mesure exceptionnelle comme déjà mentionné. Nous voterons donc pour cet amendement à une large majorité.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Les membres de L'Entente acceptent la prise en considération du budget 2021 présenté par le Conseil communal, pour autant qu'il soit confirmé que le taux de l'impôt des personnes physiques reste bien à 64.

C'est en effet avec une grande déception qu'on avait constaté que le Conseil communal entendait rétablir le taux de 66. On trouve cette augmentation particulièrement insensible à la situation de nombreux habitants et commerces. Et ceci même avec une prévision d'un bénéfice de CHF 1,8 million pour les comptes 2020 Il est donc judicieux de garder le taux d'impôt à 64.

Et on remercie la Commission financière et de gestion pour proposer l'amendement, que nous accepterons.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Avec le budget 2021 que nous vous présentons, nous sortons d'une zone de confort qui aura duré près de 8 années. En effet avec un déficit projeté de près d'un million, c'est le pire scénario que nous n'aurions osé imaginer, malgré les efforts constants faits par notre administration communale pour réduire les coûts de fonctionnement.

Le résultat négatif qui vous est soumis ce soir est consécutif à la dissolution de la moitié réserve conjoncturelle à hauteur de CHF 500'000.00 et du retour du coefficient fiscal à 66, selon l'arrêté voté au budget 2020.

Comme vous l'aurez constaté, ce déficit important est dû essentiellement aux effets de la pandémie sur les revenus fiscaux qui vont diminuer en 2021 et vraisemblablement en 2022 tant pour les revenus des personnes morales mais surtout en ce qui nous concerne pour les personnes physiques.

Des défis importants attendent notre commune durant ces prochaines années. Vous l'aurez constaté, les investissements prévus vont nous obliger à modifier nos règles sur le frein à l'endettement. Le Conseil communal s'engage à revenir rapidement vers votre autorité après un toilettage des règles régissant nos finances. Pour le budget 2021 nous vous demandons l'autorisation de déroger à ces règles la législation le permettant puisque les investissements projetés dépassent largement le montant autorisé par les mécanismes du frein à l'endettement. Des projections faites sur les années 2022-2024 démontrent que ces mécanismes pourront être respectés.

Le Conseil communal tient à remercier notre responsable financier, notre administrateur pour leur travail dans l'élaboration de ce budget ainsi que toutes les collaboratrices et collaborateurs pour le travail effectué.

Concernant le taux d'imposition qui est passé de 66 à 64 pour une année, il était prévu qu'il reviendrait sans autre à 66 pour le budget 2021. Pour celles et ceux qui n'étaient pas là en 2019, cette baisse a pu avoir lieu car elle était compensée par le nouvel impôt foncier de 1,5‰ sur les biens immobiliers de rendement et dans l'attente également des effets totaux de la réforme fiscale.

À l'époque, le conseil communal s'était engagé à maintenir ce taux à 64 si la situation économique le permettait. Force est de constater que ce n'est malheureusement pas le cas et nous devons constater que les effets de la Covid-19 sont non seulement néfastes pour la santé de chacune et chacun, mais également pour nos finances communales, puisque les prévisions des rentrées fiscales sont nettement inférieures aux années précédentes.

De plus, avec une 3^{ème} vague qui se dessine alors que nous sommes en plein dans la 2^{ème}, nous ne pouvons qu'être soucieux des rentrées fiscales à venir ces prochaines années ainsi que des charges qui vont inévitablement augmenter, je pense par là à l'aide matérielle qui devra être apportée à celles et ceux qui, faute de moyens ne pourront plus subvenir à leurs besoins. Je pense également à la répartition de certaines charges par le canton, les transports publics, la santé, le social et certainement d'autres. Outre cela, des défis financiers nous attendent. Comme vous l'avez lu, des investissements prévus que nous ne pouvons reporter à des jours meilleurs augmentent. Ils sont synonymes d'augmentation quasiment inévitable de notre dette et par conséquent de paiement d'intérêts et d'amortissements.

L'abandon du 66 en faveur du 64 de notre coefficient fiscal représente une somme de CHF 300'000.00 pour notre commune.

Le Conseil communal a tranché car pour nos finances, CHF 300'000.00, c'est le paiement d'intérêts pour une année pour un montant de CHF 20 millions au taux de 1,5‰, c'est aussi la possibilité de remettre à l'œuvre une action en faveur de nos habitants et des sociétés, commerçants et artisans. Nous avons pu constater le succès qu'a rencontré l'action « bons » et le conseil communal se propose d'activer en 2021 une commission pour réfléchir à des actions à mettre en place. Ces CHF 300'000.00 pourraient aider.

Pour l'effet fiscal, 2 points c'est 30.-par mois pour un revenu imposable de CHF 150'000.00. Est-il de bon ton d'augmenter les impôts dans une période économique difficile pour une partie de nos concitoyens ? C'est une question qu'on peut se poser. Il n'est certes pas agréable de voir sa charge fiscale augmenter. Un taux à 64 ne mettra pas en péril notre capacité à investir.

En ce qui concerne l'exercice 2020, il est exact qu'il est prévu un bénéfice de 1,8 mis dus à la vente du téléseuil, à la reprise fiscale pour un contribuable et des reports de crédit à hauteur de CHF 1,1 millions, il n'y a donc pas de recettes pérennes.

Le Président annonce une interruption de séance pour aérer la salle. Il annonce également l'arrivée de Mme Orsetti Natalia et M. De Ieso Michele.

La majorité absolue passe à 16.

• Pages blanches : Rapport du Conseil communal au Conseil général (p. 1 à 21)

La parole n'est pas demandée.

• Comptes de résultats sur trois niveaux (p. 22-23)

La parole n'est pas demandée.

• Comptes de résultats et des investissements condensés en fonctionnelle (p. 24-28)

La parole n'est pas demandée.

Plan financier et des tâches 2022-2024 (p. 29-39)

- **Contrôle des crédits (p. 40-42)**

La parole n'est pas demandée.

- **Indicateurs financiers (p. 43-46)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de résultats détaillés**

Administration générale (p. 50-57)

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

P. 55, n°02901

Les déménagements sont en cours, les travaux vont débiter, le budget voté par le Conseil général le 28 mars 2019 est-il suffisant ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Oui. Le projet de rénovation a été finalisé, avec l'architecte mandaté suite à l'appel d'offres en procédure ouverte ; des appels d'offres pour tous les corps de métier ont été faits, et le devis a été recalculé sur ces bases ; nous avons opéré tous les choix nécessaires, de manière à ce que ce devis corresponde au crédit voté, et il n'y a actuellement besoin d'aucune rallonge de crédit pour effectuer les travaux prévus.

Ordre et sécurité publique (p. 58-63)

La parole n'est pas demandée.

Formation (p. 64-73)

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

P. 65, n° 21702 – Collège de la Rive-de-l'Herbe

A la dernière séance du Conseil général, nous avons appris que les élèves de la Rive-de-l'Herbe déménageraient au mois de décembre 2021. Est-ce que c'est toujours actuel ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Oui, au stade actuelle de la planification, comme vous le savez nous sommes en train de rénover Vigner et c'est cela qui déterminera le planning pour le déménagement des élèves de la Rive-de-l'Herbe. Nous arrivons au bout du plus difficile pour ce collège existant. Actuellement, nous n'avons pas précisé « décembre 2021 » mais cela sera à l'automne 2021.

Mme Chalon Estelle (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

P. 68, n°21704

Le parking du centre scolaire de Vigner est maintenant payant, comme il a été convenu à la base. La direction du centre scolaire de Bas-Lac a contacté la commune pour s'enquérir de la possibilité, pour le corps enseignant, de tarifs préférentiels.

En effet, le centre du Bas-Lac se situant sur deux sites, les enseignants doivent fréquemment changer de bâtiment dans un délai très court, et sont donc dépendants de leur véhicule. À ce jour, aucune réponse n'est parvenue à la direction.

Le Conseil communal envisage-t-il une telle possibilité, sachant que le corps enseignant est parmi les principaux utilisateurs de ce parking ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous recherchons de manière active, mais sans précipitation inutile, la meilleure formule pour la gestion de ce parking, ce qui n'est pas loin de ressembler à la quadrature du cercle.

En effet, si les enseignants sont en effet, des utilisateurs importants mais aussi très exigeants et avec des besoins pour le moins variés, il faut également inclure au mieux, le home proche qui est aussi une institution importante du village, les habitants du quartier dont certains ont également exprimés des demandes, les usagers qui louent la nouvelle salle de gymnastique ainsi que les futurs usagers qui loueront la salle de gymnastique ou l'auditoire de Vigner qui sont les 2 actuellement en cours de rénovation.

Depuis l'ouverture du parking, en avril, nous observons la manière dont il est spontanément utilisé et nous mettons en place, progressivement, la prise en compte de tous les besoins que j'ai cité ci-dessus.

Durant cette phase, et même si l'horodateur est maintenant en fonction, nous faisons preuve de tolérance envers les contrevenants qui n'auraient pas payé leur place et nous garderons cette attitude jusqu'à ce que nous ayons établi un règlement clair.

Pour revenir au corps enseignant et, contrairement à ce qui a été dit, nous avons fait des propositions à la direction scolaire qui comprend l'application d'un tarif préférentiel, et en essayant de tenir compte des intérêts des autres usagers.

La Direction scolaire n'ayant pas trouvé notre proposition intéressante, nous continuerons les discussions avec elle jusqu'à l'obtention d'une solution satisfaisante pour toutes les parties.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'avais soumis une question au Conseil communal concernant la ventilation des salles. Dois-je la reformuler ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La question du PS de Mme Paola Attinger-Carmagnola concernait les consignes sanitaires en lien avec le Covid qui enjoignent d'aérer toutes les 45 min les locaux, bureaux, classes, etc... en ouvrant grand les fenêtres. Cette consigne peut-elle être respectée dans les classes des nouveaux collèges A-B-C ? Sinon, des mesures sont-elles prises pour permettre une plus grande ouverture des fenêtres que celle initialement prévue ?

Vous avez l'exemple derrière vous, dans chaque classe des collègues, il y a 2 fenêtres de ce type et vous voyez qu'il y a un ouvrant, qui n'est pas petit, qui normalement ne devrait pas être là puisque les bâtiments minergie n'ont pas d'ouvrants. Quand nous avons fait le projet, qu'avec des élèves, il était bien de garder une possibilité d'ouvrir. Il n'y avait pas encore la question du Covid mais il s'avère maintenant intéressant et utile.

Donc oui, il y a la possibilité d'aérer et de manière assez efficace parce que ces ouvrants ne sont pas petits. Quant à l'organisation qui est effectuée par les professeurs, je ne peux pas me prononcer sur ce point-là.

Culture, sports et églises (p. 74-85)

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Réfection du Temple de Saint-Blaise.

Le projet avance, comme je vous l'ai dit la dernière fois, nous sommes un peu bloqués concernant le chauffage de ce bâtiment. Il est chauffé avec des radiateurs électriques et ce moyen de chauffage est dorénavant interdit et nous devons montrer l'exemple, en tant que collectivité publique.

2 études sont menées parallèlement, c'est-à-dire, le chauffage à distance (avec quelques problèmes pour passer sous le Ruau) et une 2^{ème} possibilité d'étude d'un chauffage depuis le bâtiment de la cure protestante mais avec des frais importants.

La Commission de rénovation du Temple, qui est composé de 3 représentants politiques de Saint-Blaise et d'Hauterive, va être convoquée au début de l'année prochaine. Le 1^{er} devis que nous avons de la part de notre architecte est de CHF 3 millions. Cela est au-delà de ce qui avait été projeté au départ pour la réfection totale de cet édifice.

Le Conseil communal reviendra, lors des 1^{ères} séances 2021, avec une demande de crédit complète pour ce bâtiment.

M. Véronique Loosli (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Fitness urbain

Nous avons lancé la procédure pour la réalisation du fitness urbain. Comme vous le savez, le terrain dans la zone portuaire ne nous appartient pas et nous devons en premier lieu demander l'autorisation au propriétaire, en l'occurrence, la confédération. Dès que nous aurons obtenu cette

autorisation, suivra la demande de permis de construire et la réalisation du chantier. Nous espérons que dès le printemps, la population pourra bénéficier de cette nouvelle attraction dans le village.

Stade des Fourches

Nous avons procédé à des travaux au stade des Fourches. Le drainage ainsi que le système d'arrosage posaient problèmes et ont été complètement refaits. Les travaux viennent de se terminer. Pour les personnes qui se promènent régulièrement dans le quartier, vous avez pu constater que les grillages bordant le terrain de basket sont dans un état déplorable. Ils ne remplissent plus leur rôle et présentent un certain danger. Ces travaux seront réalisés dans les prochaines semaines que tout soit en état pour les beaux jours. (Leutwiller).

Nous en profiterons pour remettre des filets aux paniers de baskets, ainsi qu'à ceux du port.

Pumptrack

Le Conseil Communal a en effet entamé une réflexion sur l'installation d'un pumptrack. Par rapport au texte de la pétition, plusieurs problèmes se posent. Le 1^{er} étant la localisation. En effet, les pétitionnaires ont proposé différents lieux. Ces lieux ne nous appartiennent pas et nous ne pouvons pas facilement construire dessus. La zone portuaire appartient soit au Canton, soit à la Confédération et nous ne bénéficions que d'un droit d'usage. Concernant les constructions qui sont faites dans cette zone, elles sont très réglementées. Les autres lieux proposés ne conviennent pas mieux. Il faudra donc remettre l'ouvrage sur le métier avant de pouvoir concrétiser ce projet. Nous avons appris aujourd'hui, qu'un pumptrack allait se faire à Neuchâtel.

Il sera aussi nécessaire de faire une étude pour savoir qui seront réellement les utilisateurs de ce pumptrack, car les coûts d'investissements sont conséquents et devront dans tous les cas être validés par un crédit présenté au conseil général.

Santé (p. 86-87)

La parole n'est pas demandée.

Sécurité sociale (p. 88-97)

La parole n'est pas demandée.

Trafic (p. 98-103)

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

P. 103, n° 63 – Transports et autres

Question qui concerne le stationnement sur la zone à côté du Temple. Les boutisses sont posées et les entreprises qui se trouvent dans cette zone, s'interrogent sur la politique de stationnement. Qu'est-ce qui est envisagé ? Qu'est-ce qui va être communiqué aux entreprises qui se trouvent dans ces alentours ?

M. Caryl Beljean (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au niveau du stationnement au centre du village, Il reviendra comme il l'était précédemment. Au-dessus de la fontaine, il va y avoir l'installation de 5 places pour les 2 roues et ensuite, la place pour les véhicules en zone bleue, le long du mur du Temple. Quand vous arrivez en face de l'entreprise Louis Moinet, des places en zone bleue le long du mur seront également marquées au sol. Ce

marquage demande des températures adéquates pour pouvoir tenir le plus longtemps possible. Les conditions actuelles ne sont donc pas idéales.

Dans le quartier du Puck, les travaux ne sont pas totalement terminés mais nous allons retrouver les places de parc que vous connaissez aujourd'hui. De ce côté-ci, par de perte de place.

Quant à la communication qui sera faite aux entreprises, nous allons envoyer un courrier à toutes les entreprises du village afin d'y joindre, éventuellement, un plan de stationnement prévu dès qu'il sera validé par le Conseil communal.

Du moment que j'ai la parole, je vous fais quelques communications sur les travaux sur le mur du chemin des Perrières. Les travaux sont aujourd'hui terminés où il n'y a plus aucun risque de prendre un caillou sur le capot ou autre. Nous avons une réalisation complète et bien réalisée et en plus, complètement dans le budget voté.

D'autre part, une question avait été posée quant à la visibilité des piétons qui sortent côté Nord de la Gare, des travaux vont être réalisés dès la semaine prochaine par rapport à une amélioration de la visibilité des gens qui sortiraient de ce lieu, notamment par l'écartement que l'on pourrait avoir entre les places de parc actuelles de manière à rendre les piétons qui sortent du P+R, plus visibles.

Travaux centre du village, le chantier est terminé pour l'année 2020. La reprise se fera selon la météo et selon la reprise de l'entreprise le 18 janvier. Il nous reste à effectuer une pose d'une conduite de gaz devant le Puck en montant le chemin de Creuze, ainsi que la pose d'une conduite d'eau qui vient jusqu'au carrefour Creuze-Bourguillards. Évidemment, ces conduites posées, nous recouvrons le tout avec le pavage actuel de l'ensemble du centre.

Aujourd'hui, nous nous rendons compte que les machines ne sont plus là, que les piétons prennent la place que nous leur avons donné et, vous partagerez mon avis ou non, cette réalisation a de la gueule et que cela donne plaisir à déambuler en bas, c'est apaisant.

Environnement et aménagement du territoire (p. 104-115)

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de la séance du Conseil général d'octobre 2019, le groupe PS a demandé des explications au Conseil communal au sujet du règlement des jardins communaux du Loclat et la règle qu'ils contenaient – totalement inadéquate –, qui prévoyait l'utilisation de produits phytosanitaires.

Le Conseil communal a admis que cette réglementation était obsolète et devait évoluer. Un courrier a été adressé cette année aux locataires des jardins, annonçant que les règles allaient changer pour fin 2020 et qu'un nouveau règlement leur serait adressé.

Sur le site internet de la commune figure toujours le règlement de 1998, inchangé. Qu'en est-il ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Oui, un nouveau règlement a été élaboré, qui interdit l'utilisation d'intrants artificiels. Il sera mis sur le site de la commune ces prochains jours, et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Les locataires recevront ce nouveau règlement fin janvier 2021, avec la facture de location annuelle. En raison de la pandémie, l'atelier avec un spécialiste de la culture bio, qui avait été annoncé, sera reporté courant 2021 quand la situation le permettra.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Une question du Parti socialiste concernant l'action pour les bons.

Les membres de la Commission financière et de gestion ont reçu une liste complète des commerçants ayant bénéficié du remboursement des bons. Le montant global des bons utilisés ou attribués est de CHF 140'000.00, ce qui est un excellent succès. Bien des commerçants en ont bénéficiés, je trouve qu'il y a une bonne répartition au niveau des commerçants du village et l'on peut dire que la plupart ont pu en bénéficier. Notre administration n'a pas rencontré de difficulté particulière parce que, quelque part, c'est un travail d'encaissement, de paiement de bons donc il n'y a pas eu de difficultés. D'avoir eu des bons qui étaient perforés a également aidé au contrôle de ces bons, c'est un bon système.

Pour les commerçants, le retour est positif. L'idée de faire un courrier aux commerces participants, nous l'avons pas fait et c'est une idée que le Conseil communal peut s'approprier pour effectivement questionner les commerçants et artisans sur leur degré de satisfaction.

Je l'ai dit tout à l'heure, le Conseil communal envisage de remettre en place de mettre une commission pour réfléchir à ce qui pourrait être fait, soit sous forme de bons soit sous la forme d'une autre action, afin d'effectivement aider notre population et les entreprises qui font vivre notre village.

Je tiens à signaler l'ouverture de 2 commerces, l'épicerie participative Chez Emmy, ouverte en 2020, et l'ouverture d'une nouvelle épicerie, dans les locaux qu'occupait M. Schmid, à l'avenue de la Gare, et je vous engage à aller visiter cette épicerie. Il y a des produits qui sortent du commun.

Il y a également un essai d'un mini marché sur la place du village. Malheureusement, le poissonnier a abandonné après 1 ou 2 essais car soit il n'avait pas assez de poissons ou soit parce que les gens n'avaient pas totalement répondu à sa demande. Il y a encore le primeur qui vient régulièrement et c'est intéressant de tenter de faire vivre ce commerce itinérant.

Finances et impôts (p. 122-129)

Mme Paola Attinger Carmagnola (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il y avait une question concernant les aînés et une autres concernant les bénéficiaires de prestations complémentaires.

Une autre question concernant le bâtiment de La Poste.

Mme Véronique Loosli (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Ces deux questions apportent une réponse unique. L'ensemble des prestations offertes aux aînés ont été annulées en 2020. La pandémie ayant début en début d'année, ni la croisière, ni le Noël des aînés n'ont pu avoir lieu. Quant à la visite annuelle aux bénéficiaires des prestations complémentaires, elle a subi elle même sort.

A la place, nous avons organisé une livraison d'un panier garni à chaque aîné du village. Le cadeau est sans commune mesure, entre une croisière, un repas de Noël et un panier garni. Il faut savoir

que chaque année, environ 140 personnes participent soit à la croisière, soit au repas de Noël, soit aux 2. Dans le cadre d'une distribution de cadeaux aux aînés, toutes les personnes de plus de 70 ans, soient 560 personnes bénéficieront de ce présent. Pour le même budget, le cadeau a été individuellement moindre. Ces fêtes étant très appréciées, nous espérons fortement que dès 2021, elles seront de nouveau à l'ordre du jour.

Courant 2020, la seule fête qui a eu lieu dans le canton était le 3Février. À notre plus grand regret et au vu des conditions sanitaires, les festivités pour 2021 sont annulées. Nous ne pouvions toutefois concevoir que nos majorants soient privés de leur cérémonie qui depuis 60 ans tient à cœur à chaque génération. En collaboration avec des membres de la Commission du 3Février, nous allons organiser cette cérémonie. Vous dire ce qui sera fait est actuellement impossible dans la mesure où les restrictions imposées peuvent varier à tout moment.

Pour l'instant, nous souhaitons maintenir la cérémonie au temple, que nos majorants puissent y entrer derrière le drapeau, on sait que c'est un moment intense. La cérémonie sera privatisée. Chaque majorant sera accompagné de quelques invités (le nombre sera défini ultérieurement en fonction des normes sanitaires en vigueur). Le reste est encore à définir, mais nous avons déjà plusieurs pistes. Notre souhait le plus profond est que la situation sanitaire ne s'aggrave pas, nous obligeant à ne pas faire cette cérémonie le 3Février. Si toutefois, cela devait se produire, la cérémonie ne sera pas annulée, mais repoussée.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Concernant la question sur le bâtiment de La Poste, la commune est toujours intéressée à conserver des contacts avec la Direction générale de La Poste qui est chargée de vendre ce bâtiment. Aujourd'hui, rien n'est fait, il n'est pas encore vendu et des contacts réguliers ont toujours lieu avec cette régie fédérale et nous vous tiendrons au courant si les événements devraient évoluer.

• Pages roses : 8.2 Comptes des investissements (p. 130-139)

La parole n'est pas demandée.

• Pages grises : 8.3 Comptes par nature (p. 140-147)

La parole n'est pas demandée.

• Pages jaunes : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène (p. 148-152)

La parole n'est pas demandée.

• Pages bleues : Guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs (p. 153-158)

La parole n'est pas demandée.

Le Président :

Nous avons reçu une demande d'amendement de la Commission financière et de gestion intitulée « le coefficient fiscal à Saint-Blaise, pour l'année 2021, reste à maintenu 64 ». Vous trouverez à votre place, 2 documents. L'un intitulé : « Arrêté concernant la fixation du coefficient d'impôt » et l'autre « Arrêté relatif à l'approbation du budget de l'exercice 2021 avec l'effet de l'amendement ».

Le 1^{er} document sur le coefficient fiscal et la transcription officielle du contenu de l'amendement, sous la forme d'un arrêté du Conseil communal. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole avant les votes ?

M. Nicolas Droz (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Gouverner c'est prévoir ! A la p. 38 de notre fascicule sur les comptes, nous avons la planification des investissements et je me demande si les personnes qui ont proposé cet amendement, se sont bien penchées sur cette page. On y voit que l'on a beaucoup d'investissements en vue, que l'on a des surprises, nous venons d'entendre parler au sujet du chauffage du Temple, et puis, j'ai vraiment de la peine à comprendre comment est-ce que l'on peut priver notre commune de moyens d'investissement dont on a besoin.

La discussion de détails étant close, **le Président** passe à la lecture de l'amendement et au vote.

L'amendement est accepté par 19 voix et 9 contres.

Le Président passe à la lecture de l'arrêté du budget amendé et au vote.

L'arrêté amendé du budget 2021 est accepté par 21 voix.

10. Communications du Conseil communal

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous informe qu'il y aura un changement de gestionnaire pour l'eau à partir du 1^{er} janvier 2021 suite à la démission de notre partenaire actuel.

Maintenant parler date plutôt que les paroles, vous avez certainement lu l'article parlant des panneaux photovoltaïques posés sur les toits des collèges de Vigner ainsi que des 3 bornes destinées à la recharge de véhicules électriques qui justement, sont alimentées par ces panneaux photovoltaïques. Nous sommes également en train d'étudier la possibilité de mettre en place des bornes d'alimentation pour véhicules électriques au Port.

L'autoconsommation étant la Martingale pour les optimistes dont je fais partie, sur le prix de l'électricité ces prochaines années, est d'étudier de mettre en place un micro-réseau électrique destiné à utiliser la productivité des panneaux photovoltaïques. L'avantage de ceci est que, comme il y a la construction d'un chauffage à distance, nous profiterions du fait que les travaux de génie civil soient déjà faits pour pouvoir au moins poser les tubes.

Le Président remercie le Conseil communal de ses interventions.

11. Motions et propositions

Il n'y a pas de motion ni de proposition.

12. Interpellations et questions

Il n'y a pas d'interpellation ni de question.

Le Président :

Nous prenons congé ce soir de plusieurs membres de cet hémicycle. J'avais promis à Yves Ehret de faire le plus court possible, de m'abstenir du superflu et de garder l'essentiel mais dans l'essentiel,

il y a vous tous qui avez enrichi nos institutions par vos discussions et débats et qui avez fait que l'action politique devienne concrète. Félicitations et surtout merci !

La parole est donnée à toute personne qui désire la prendre.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En cette période de renouvellement de notre autorité, de nombreux changements s'effectueront. Au cœur des incertitudes liées au renouvellement de l'Exécutif, il y a deux personnes qui se sont ralliés à défaut de certitude à une décision. N'est pas Mme Loosli et M. Beljean.

Parmi les nombreuses incertitudes que nous avons à gérer dans un temps où l'annoncer d'un projet fait quasi état d'acte de bravoure, nous ne pouvons que nous réjouir pour Mme Véronique Loosli d'envisager de larguer les amarres.

*« Nous ne savons pas combien de mois cela vous a pris
Pour découvrir ce que serait vos projets
Mais j'imagine que cela a dû être trop beau
De décider que vous auriez un bateau »*

Un passage bref, qui à nos yeux et nos oreilles nous fera jalouser un futur voilier que nous savons déjà être entre de bonnes mains.

Si vous êtes joueur, je vous suggère ce soir de jouer avec M. Caryl Beljean le tiercé gagnant suivant :

- Le 3, Conseiller général : fougueux, certain de ses avis, il se lancera d'emblée à la corde pour entraîner le train du peloton. Il sait lancer la course !*
- Le 13, Conseiller communal : laborieux, attentif à l'évolution de la course, sa course est guidée par la nécessité du pragmatisme.*
- Le 16, Engagé politique : en coureur endurant, il sait garder ses principes, en coureur altruiste, sa victoire restera celle de la victoire de l'ensemble.*

Le turfiste saint-blaisois vous propose comme synthèse, les 3 ans de Conseiller général les 13 ans de Conseiller communal, et les 16 années d'engagement politique de M. Beljean

Véronique Loosli, Caryl Beljean, Merci pour votre engagement sur le bitume des réalités de la chose politique. Nos vœux les plus sincères vous accompagnent pour vos projets futurs.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

À peine nous sommes-nous réjouis de l'élection de Véronique Loosli à l'Exécutif de Saint-Blaise en juin 2020 que déjà nous devons déjà sortir les mouchoirs pour prendre congé d'elle en décembre. Le groupe PLR remercie Véronique d'avoir intégré l'exécutif et d'avoir si rapidement su vêtir l'habit de Conseillère communale. Sans trahir des secrets de défense de la Commission financière et de gestion, Véronique a su rapidement émettre des doutes sur des demandes de commissaires ou faire des contre-propositions.

Pour elle, passer de l'autre côté de la barrière a été naturel. D'ailleurs, à peine élue, elle accède à la vice-présidence. Ça c'est du rapide. Le franc parler, le bon sens et l'intérêt de la chose publique de Véronique vont vraiment nous manquer.

À l'Entente, Véronique semait l'entente et n'hésitait pas à afficher ses convictions.

Le monde politique saint-blaïsois perd une personnalité affirmée et votre serviteur pleure une voisine sympa.

Mais nous l'espérons très fort ! Ce n'est qu'un au revoir !

Hommage à Caryl Beljean,

Caryl, fils de Beljean père, est né en pleine période des trente glorieuses. C'était encore l'époque où être Conseiller communal c'était quelque chose et où des primaires étaient organisées dans les partis villageois avant les élections communales pour sélectionner les candidats. Avec un papa aussi engagé dans le Village, Caryl a baigné dans une ambiance politisée. À la maison, dans son pousse-pousse, au Vigner, aux Fourches, au Port, sur la place du Temple, sans le vouloir, Caryl entendait ce qui se passait au parti libéral et dans les autres partis, il était aussi au courant de l'évolution des projets de la commune... car quand on abordait son papa, on parlait forcément de politique.

La politique, Caryl l'a donc toujours eue dans la peau. Depuis qu'il a la majorité civique, il n'a loupé qu'une seule votation. Pour préparer son vote, il se documente soigneusement. Il aime regarder les émissions politiques sur les chaînes suisses et françaises. Le village de Saint-Blaise, Caryl l'a aussi toujours eu dans la peau. Lors de sa seule infidélité de 12 mois au Landeron, les vieux toits, les 12 Fontaines, les Fourches et le lac lui ont terriblement manqué. C'était presque Heidi à Francfort ! Depuis ses 18 ans, ce gamin de Saint-Blaise n'a manqué aucune cérémonie du 3Février au Temple... tout comme les festivités qui suivent ces instants solennels.

En 2004, il se met en liste pour les élections communales, 4 ans après le retrait de la vie politique de son papa. Ce n'est en tout cas pas ce dernier qui l'encourage à le faire. Non ! S'engager pour Saint-Blaise lui paraît tout naturel. Les cours de civisme suivis à l'école ont aussi renforcé sa conviction de se mettre à disposition de la collectivité. Lorsqu'on lui pose la question. « Quel sera le dossier que tu défendras au Conseil général, en cas d'élection ? », il répond déjà : « Un centre du village plus vivant ». C'était en 2004. Caryl a 30 ans. Le fils de Coucou prend donc son envol politique.

Une fois élu au Conseil général, Caryl siège dans les commissions des travaux publics et à la commission financière et de gestion. Il apprécie les travaux législatifs. Un brin nostalgique, il sourit en faisant : « C'était le temps des copains ! On finissait les séances au Puck et dans les autres bistrotts du village ». Et oui, en 2004, c'était un autre temps : le parti libéral et le parti radical n'avaient pas fusionné. Les observateurs rappellent que les débats dans l'hémicycle étaient un peu moins tendus et passionnés qu'aujourd'hui.

En 2007, en cours de législature, il accède au Conseil communal. Il hérite des dicastères de la sécurité et des travaux publics. Il réalise aussitôt que les jobs de Conseiller général et de Conseiller communal ne sont pas du même acabit. Les petites décisions qui se prennent vite dans un exécutif et qui touchent directement les citoyens n'ont rien à voir avec les joutes oratoires et les grandes déclarations au Conseil général. Au Conseil communal, il s'agit de convaincre les autres Conseillers communaux avant de faire passer son rapport au Conseil général. La gageure consiste ensuite, le lundi qui précède le Conseil général, à persuader le groupe PLR des choix de l'Exécutif, ce qui n'est pas toujours une mince affaire. Le souci de travailler au plus près de sa conscience pour le bien des Saint-Blaisois a toujours animé Caryl, plus épris de politique que de politicaille.

En tant que ministre des travaux publics, Caryl répare des bouts de route, rénove des coins de murs vigneron, illumine les rues et ruelles de Saint-Blaise de plus en plus au LED et de moins en moins au mercure. Notre maître de sport se réjouit d'avoir mené à bien des travaux conséquents à la rue des Moulins, au chemin des Vignerons et à Montsoufflet. Une eau propre qui coule dans les robinets, des sacs de déchets régulièrement pris en charge pour être ensuite éliminés, des chaussées déblayées de neige, des eaux usées rapidement évacuées, tout cela tient de l'évidence pour les citoyens... Caryl et le personnel technique de la commune veillent au bon fonctionnement de ces infrastructures. Quand ça fonctionne, personne ne le sait. Quand ça pétouille, les « yaka » et les « faut que » font leur grand retour. Notre amoureux de la nature est aussi fier d'avoir fait partie de l'Exécutif qui a permis à 3 des 4 Fantastiques de sortir de terre. Pour l'inauguration de la quatrième

Fantastique, notre sportif aguerri ne sera pas des CINQ mais il sait qu'il se rangera du côté des villageois. Et ce rendez-vous, il ne le manquera pas pour rien au monde.

Conseiller communal pendant 13 ans, Caryl a « pratiqué » 14 autres Conseillers communaux... figurez-vous plus d'un par année d'exécutif. Caryl a composé avec les personnalités de Jean-Pierre Kuntzer, Pierre Comtesse, Denis Struchen, Philippe Juvet, Alain Jeanneret, Vloran Ramqaj, Jean-Michel Deschenaux, Claude Guinand, Lorenzo Zago, Jacques Rivier, Rachel Montandon, Julien Noyer, Roland Canonica et Véronique Loosli. À chaque fois, il s'est adapté à eux pour en tirer le meilleur pour Saint-Blaise.

Pour terminer cet hommage, jetons un pavé, pardon une boutisse, dans la mare ! Peut-être est-ce malvenu de parler du centre du village au moment où l'on doit prendre congé du Conseiller communal qui a porté ce projet tant inspirant pour les chroniqueurs. Le projet du centre du village, qui tenait à cœur à notre futur retraité politique, lui a donné du fil à retordre. La pression politique, celle de la population, des médias neuchâtelois et des médias sociaux ont rendu difficile la conduite du dossier. Mais, sachant garder la distance nécessaire sur les choses, Caryl ne s'est pas laissé démonter.

Dans son rapport de fin de législature, notre exécutif écrit : « Le Conseil communal avait présenté le projet en souhaitant que la population se réapproprie l'espace public. On constate aujourd'hui que les piétons apprivoisent petit à petit l'espace et n'hésitent plus à marcher au centre de la chaussée. L'aménagement d'un mini-marché fonctionne bien, même si la population n'est pas encore habituée à son utilisation. »

En lisant ces quelques lignes et en découvrant la photo carte postale du rapport de fin de législature, on revient à l'année 2004, date de la première candidature de Beljean qui s'est fait entretemps un prénom. Souvenez-vous ! Le gamin de Saint-Blaise rêvait d'un centre du village plus vivant ! Nous y sommes presque. Quand la population se retrouvera à nouveau rassemblée au pied du Temple sans masque, sans gel hydroalcoolique, sans peur du Covid, à la Saint-Blaise ou au à la Foire de mai, le choix du revêtement et les surcoûts des travaux seront des souvenirs.

Caryl en scrutant les visages souriants et hilares de ces Saint-Blaisois en fête pourra esquisser un sourire ému et se dire qu'il aura apporté plus d'une boutisse à l'édifice !

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Madame Véronique Loosli, proposée par L'Entente saint-blaïsoise a été élue au Conseil communal avec l'unanimité des voix le 11 juin 2020.

Elle a ainsi remplacé Julien Noyer, également exprimé par L'Entente, qui avait dû quitter la fonction pour raison de déménagement vers une autre commune. À son tour, Mme Loosli quitte ses mandats politiques au 31 décembre 2020, puisqu'entre-temps elle envisage un déménagement dans peu de temps.

On aurait pu penser qu'il n'aurait pas été évident de reprendre les taches de Julien Noyer, sans doute un des présidents de commune plus respectés des dernières années. Mais cela a été sans problèmes pour Véronique.

De profession indépendante, précédemment administratrice d'entreprises, elle a bien montré qu'elle avait toutes les compétences et le savoir-faire en gestion qui servait à la bonne conduite de notre commune.

Comme son prédécesseur, Véronique a ainsi contribué à affirmer la maturité et à la crédibilité de l'action de L'Entente saint-blaïsoise au sein de la politique communale.

Merci Véronique, et bon vent pour la suite.

Caryl Beljean a été élu au Conseil communal à l'automne 2006. En 14 ans d'exécutif, il a donc vécu et réalisé beaucoup de choses.

Parmi les réalisations, nous aimerions citer entre autres la pose des conteneurs enterrés, qui ont constitué un véritable progrès pour Saint-Blaise.

L'Entente s'associe aux remerciements à Caryl Beljean pour son engagement sincère pour la commune, qui n'a pas toujours été facile.

Un grand merci Caryl pour ton travail.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Avant de clore cette séance, j'aimerais remercier au nom du groupe socialiste, adresser nos sincères remerciements au Conseil communal, dans son ensemble, à l'administration et à vous Conseillers généraux, pour nos débats parfois animés, passionnés voire tendus mais nous le savons, toujours dans le but de servir notre village au mieux. C'est ce qui nous rassemble dans cet hémicycle.

Permettez-moi également d'adresser également des remerciements à 2 personnes de notre groupe, qui nous quittent et pour qui, c'est la dernière séance et je serai très bref. Vous adressez un merci du fond du cœur, Shirley et Nathalie, pour votre engagement, votre perspicacité voire votre ténacité, en particulier dans vos domaines d'expertise : la culture et l'éducation, qui sont des domaines chers à notre parti. Merci beaucoup !

Mme Véronique Loosli (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'aimerais tous vous remercier ! Lorsque je suis arrivée à Saint-Blaise en 2012, je ne m'attendais pas à cela. J'ai été très rapidement recrutée par L'Entente, très rapidement au Conseil général et j'ai eu un plaisir fou à partager des choses avec vous.

J'ai aussi eu énormément de plaisir de rencontrer des personnes de divers horizons, avec diverses idées, je crois que vous avons tous bien travaillé ensemble malgré nos désaccords. Je vous remercie pour tous ces beaux moments passés ensemble.

Je voudrais spécialement remercier l'administration communale, sans qui, nous Conseillers communaux, nous ne serions rien ! Ils sont d'un soutien pour nous et ils ont toujours la réponse à nos questions.

J'aimerais aussi remercier tous les autres membres du personnel communal, j'ai été Présidente de la Commission des ports et des rives, j'ai souvent eu affaire au garde-port mais aussi au personnel de la voirie, également M. Bonfigli et remercier toutes les équipes.

Je vous souhaite tout du bon pour l'avenir mais j'ai confiance en vous, Saint-Blaise est un beau village.

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Que d'éloges... merci beaucoup.

Les émotions sont fortes, presque autant sinon plus que pour le discours du 3Février que j'ai prononcé deux fois en tant que président de commune.

J'ai vécu ce soir ma dernière séance du Conseil général. Je reprendrai plusieurs chiffres déjà entendus ce soir.

Enfant de Saint-Blaise, j'ai baigné dans la politique villageoise depuis mon plus jeune âge. C'est presque naturellement que je me suis porté candidat à l'élection au Conseil général de 2004.

Le temps passe vite, très vite, trop vite... Cela fait déjà plus de 16 ans que la population m'a élu dans cet hémicycle. Et déjà 13 ans que vous m'avez confié le mandat de Conseil communal.

13 années riches mais surtout enrichissantes, variées, intenses, parsemées d'émotion diverses.

La fonction de Conseil communal est très complexe, très complète. Monter un dossier, négocier pour en faire passer les différents contours, suivre le projet jusqu'à sa réalisation sont des expériences prenantes dans tous les sens du terme. Elle implique également beaucoup de rencontres, de contact humains, de discussions plus ou moins animées.

Je l'ai assumée pendant toutes ces années avec un grand plaisir et beaucoup de satisfaction. En effet, pouvoir développer des projets pour la commune dans laquelle j'ai grandi me motivait pleinement.

Que de chemin parcouru depuis 13 ans. La réfection des rues des Moulins, de Montsoufflet, le réaménagement du centre du village, la mise à niveau de l'éclairage public, la pose de conteneur enterrés sont les grands dossiers que j'ai menés à bien depuis mes débuts.

Tout ce que j'ai fait, les dossiers que j'ai portés, je l'ai toujours fait pour le bien du village sans recherche de reconnaissance ou de gloriole personnelle. Je pars donc aujourd'hui l'esprit libre, avec le sentiment non pas du devoir accompli mais d'avoir fait le job.

J'aimerais remercier toutes les personnes que j'ai côtoyées durant cette période. 16 ans, ça fait du monde. Beaucoup de Conseil général, un peu moins de Conseil communal.

Merci à vous tous pour cette collaboration, votre implication si précieuse pour la bonne marche de la commune.

Merci à mes collègues du Conseil communal pour tous ces moments passés ensemble à échanger, débattre, convaincre en gardant toujours en tête l'intérêt de la population. Merci aussi pour ces moments plus légers qui nous permettent d'aborder la fonction de façon plus décontractée.

Un tout grand merci au chancelier et à tous les membres de l'administration, si efficaces et professionnels pour leur soutien indéfectible et la complicité qui a pu naître au fil des diverses collaborations.

Enfin un grand merci à ma famille qui a supporté ces nombreuses absences avec patience.

Il serait prétentieux de dire que beaucoup a été fait. Je pense au contraire qu'il reste beaucoup à faire pour garder dans notre beau village, une qualité de vie qui fait des envieux loin à la ronde.

Je souhaite à la nouvelle équipe la plus grande réussite et vous rappelez à tous que faire de la politique politicienne n'a jamais rien fait avancer. Bien au contraire... Gardez votre énergie afin que Saint-Blaise reste un village où il fait bon vivre.

Au revoir et merci !

M. Roland Canonica (CC)

Monsieur le Président,

